

Questions orales

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous n'êtes pas obligé de répondre si vous ne voulez pas.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je maintiens ce chiffre de \$22.50 car quand les cours du pétrole...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais je veux répondre, monsieur le Président.

M. le Président: Je sais, mais c'est trop long.

* * *

[Français]

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LA PROMESSE D'UN PROGRAMME RELATIF À L'OBLIGATION CONTRACTUELLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un an le gouvernement a promis un programme dit de l'obligation contractuelle pour l'automne dernier. Maintenant, le ministre de la Justice a refait la promesse. Quels critères, quelles entreprises, quelles mesures précises le gouvernement propose-t-il? Ou est-ce que cette promesse sera une promesse annuelle, sans action?

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question de l'obligation contractuelle et de la mise en application est liée à l'adoption du projet de loi C-62. Je recommande instamment aux députés de l'opposition de collaborer avec le gouvernement et de voir à ce que ce projet de loi soit adopté rapidement et nous serons alors en mesure d'appliquer l'obligation contractuelle.

M. Broadbent: Il n'en est pas question dans le projet de loi.

● (1430)

ON DEMANDE QUE LE PROJET DE LOI SOIT MODIFIÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, l'obligation contractuelle ne figure pas dans le projet de loi C-62. Les groupes et les organismes intéressés ont demandé qu'elle y soit. La ministre insérera-t-elle l'obligation contractuelle dans le projet de loi afin que celui-ci soit vraiment efficace?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crains que la députée ne comprenne pas le processus. La question de l'obligation contractuelle se trouve dans le contrat qui a force de loi. Elle doit comprendre que les contrats ont force de loi. Elle doit également comprendre que les principes de l'équité en matière d'emploi s'appliquent aux entreprises relevant du gouvernement fédéral et à celles qui traitent avec le gouvernement fédéral. Ces deux catégories se tiennent. Nous voulons que les principes s'appliquent à l'une et à l'autre entrent en vigueur en même temps. Souhaitons donc que la Chambre adopte le projet de loi.

LES FEMMES DANS LES FORCES ARMÉES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, si le premier ministre est satisfait du rapport intitulé *Cap*

sur l'égalité, pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de demander au ministre de la Justice de modifier la Loi sur les droits de la personne, afin de s'assurer de bien faire disparaître toute discrimination envers les femmes dans les Forces armées et en fonction de l'orientation sexuelle, plutôt que de le laisser faire ce discours ambigu, ce matin? N'a-t-il pas entendu les appels réclamant l'égalité des chances?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président...

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): C'est cela l'égalité.

M. Crosbie: Vous pouvez voir que je n'ai aucun préjugé, monsieur le Président.

Mme Copps: En effet, mon gars.

M. Crosbie: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire à la députée, c'est que son parti a été au pouvoir pendant 20 ans. Imaginez! Or, quelles mesures les libéraux ont-ils prises pendant tout ce temps-là au sujet du rôle des femmes dans les Forces armées?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous avons maintenant annoncé la politique du gouvernement, en vertu de laquelle les femmes ont la possibilité d'accéder à tous les métiers et toutes les professions dans les Forces armées canadiennes. A l'heure actuelle, la proportion n'est que de 65 p. 100. Il s'agira seulement de tenir compte de la nécessité qu'ont les Forces armées de s'acquitter efficacement de leur mission, dans l'intérêt de la sécurité nationale. C'est là bien entendu une condition qu'il faut respecter, mais c'est un progrès considérable qui avantage les femmes du Canada.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il est regrettable que le ministre n'ait pas compris les conséquences de l'article 15 de la Constitution que nous avons rapatriée. Cependant, pourquoi a-t-il fait fi de la nécessité d'apporter des modifications législatives et a-t-il décidé plutôt de laisser trancher les tribunaux? Nous venons tout juste de dépenser des millions de dollars, afin d'entendre plus de 1,000 personnes témoigner que la loi doit être modifiée, afin de leur assurer une certaine protection. Comment se fait-il que le ministre ne puisse comprendre ce que réclame ce groupe?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée nage encore dans la confusion dans laquelle elle se complait depuis 11 heures ce matin. Nous avons fait exactement le contraire. Elle faisait partie du comité qui a présenté le rapport auquel nous répondons. Or, 46 des recommandations ont été acceptées en principe et 15, en partie. Dix seulement ont été rejetées. Nous avons retardé la mise en œuvre de 14 de ces recommandations, parce qu'elles sont encore à l'étude dans d'autres domaines ou parce que nous n'avons pas les ressources financières nécessaires pour agir à cause de la situation financière catastrophique dont nous avons hérité. Nous avons accepté 61 des 85 recommandations, et jamais le rapport d'un comité de